

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Canton de Goussainville

N° 51.2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-quatre, Le 19 décembre à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
14 décembre 2024	
Date d'affichage	<b>Etaient présents :</b> Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjoint au Maire. Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.
14 décembre 2024	
Nombre de Conseillers	<b>Etaient représentés :</b> Alain GOLETTA (pouvoir à Mme DUFLOS), Lionel LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE), Georgette BRAZIER (pouvoir à Mme BUCHET), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).
En exercice 19	
Présents 11	<b>Etaient absents :</b> Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE. Formant la majorité des membres en exercice
Votants 15	
	<b>Secrétaire de séance :</b> M. PREVOST <b>Rapporteur :</b> M. le MAIRE

\*\*\*

### OBJET :

### Communication du rapport d'activités 2023 de la CARPF.

Vu le C.G.C.T.,

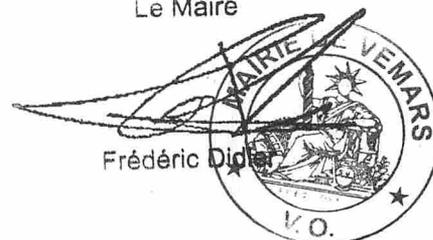
Vu le rapport d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) présenté par M. le MAIRE,

Entendu l'exposé de M. le MAIRE,

Le Conseil Municipal,

- ✓ **PREND ACTE** du rapport d'activités 2023 de la CARPF,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits.  
Le Maire



Transmise le  
21 DEC. 2024

Affichée le

20 DEC. 2024

23150943 93  
40142

Handwritten scribbles

Handwritten scribbles